DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

NONTRON

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

14

Nombre de conseillers présents

10

PROCÈS-VERBAL Réunion du conseil municipal du 12/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le douze avril à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	GOURINCHAS David	BOURBON Noëlle Marie
ALLAIN Daniel	VILLARS Isabelle	MOREAU Vincent
RAT Michel	DUPOUX Chantal	
BASSOULET Nathalie	MOUSSEAU Christiane	

Étaient absents et excusés : PRESCHEZ Marie-Claude, LIGER I, MONMOULINET Michel, SANSONNET Sébastien 2 Procurations : de PRESCHEZ Marie-Claude à PORTE Jean-Pierre, MONMOULINET Michel à DUPOUX Chantal.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Michel RAT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Délibérations :

- 1) Affectation du Résultat exercice 2018 : Budget Principal
- 2) Affectation du Résultat exercice 2018 : Budget "Photovoltaïque"
- 3) Budget Primitif 2019 -Budget Principal-
- 4) Budget Primitif 2019 -Budget "Photovoltaïque"-
- 5) Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles
- 6) Droit de place (poissonnier)
- 7) Classe de découverte GS CP ile d'Oléron en mai
- Transport scolaire : école de Javerlhac
- Projet citoyen : les adolescents de la CCPN repeignent les salles de sport
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 22 Mars 2019 : → adoption du PV à l'unanimité.

1 Délibération à prendre concernant la vente de résineux par la commune.

1. Affectation du Résultat exercice 2018 - Budget Principal -

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN CPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				380,00 €		
INVESTISSEMENT	- 8 544,61 €		60 497,91 €		380,00 €	51 573,30 €
FONCTIONNEMENT	73 809,63 €	41 121,06 €	13 092,23 €			45 780,80 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	45 780,80 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068)	45 780.80 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	45 / 60,60 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
10040	51 053 30 \$

Résultat d'Investissement 2018 à reprendre (Ligne 001)

51 953.30 €

2. Affectation du Résultat exercice 2018 - Budget "Photovoltaïque" -

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN CPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 3 595,81 €		- 228,95€		-	- 3 824,76 €
FONCTIONNEMENT	5 207,19 €	3 595,81 €	4 164,75 €			5 776,13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), Décide d'affecter le résultat comme suit :

ENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	5 776,13€
tion obligatoire : verture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 824,76 €
iisponible affecté comme suit : ion complémentaire en réserve (c/ 1068) ion à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 951,37 €
fecté au c/ 1068 :	3 824,76 €
T GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	

Résultat d'Investissement 2018 à reprendre (ligne 001)

- 3 824.76 €

3. Budget Primitif 2019 - Budget Principal -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2019 des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2019 et expose les motifs de ses propositions. Le Budget Primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses :

Libelle	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	663 900,80	663 900,80
Section d' Investissement	192 284,30	192 284,30
Total Budget	856 185,10	856 185,10

Le Conseil Municipal ouï cette présentation et après en avoir délibéré arrête aux sommes proposées les prévisions des recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2019 au titre du Budget Primitif. Il ADOPTE par 12 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; le Budget Primitif Principal 2019.

4. Budget Primitif 2019 - Budget "Photovoltaïque -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif « Photovoltaïque » 2019 des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2019 et expose les motifs de ses propositions. Le Budget Primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	16 570,37	16 570,37
Section d' Investissement	14 102,76	14 102,76
Total Budget	30 673,13	30 673,13

Le conseil Municipal ouï cette présentation et après en avoir délibéré arrête aux sommes proposées les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2019 au titre du Budget Primitif « Photovoltaïque ». Il ADOPTE par 12 voix Pour ; 0 Contre : 0 Abstention ; le Budget Primitif « Photovoltaïque » 2019.

5. Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique de Javerlhac pour les communes dont leurs enfants sont scolarisés dans notre établissement et ce pour l'année scolaire 2018/2019:

⇔ Commune d' HAUTEFAYE :

8 élèves à 850,00 € = 6 800,00 €

Scommune de LUSSAS et NONTRONNEAU :

1 élève à 850.00 € = 850.00 € Commune de SAINT MARTIN LE PIN :

1 élève à 850,00 € = 850,00€

Scommune de CONNEZAC :

1 élève à 850,00 € = 850,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide cette participation pour l'année scolaire 2018/2019 et pour les montants suivants :

Scommune d' HAUTEFAYE :

8 élèves à 850,00 € = 6 800,00 €

♥ Commune de LUSSAS et NONTRONNEAU :

1 élève à 850,00 € = 850,00€

⇔Commune de SAINT MARTIN LE PIN :

1 élève à 850,00 € =

⇔ Commune de CONNEZAC : 1 élève à 850.00 € =

VOTE: Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire procéder aux mandatements.

850.00 €

850.00€

6. Droit de place « poissonnier »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a un nouveau commerce ambulant - poissonnier- soit la Maison PEZAUD 16000 Angoulème Marché de gros de Grelet, Rue Louis Pergaud - SARL Jeanine TOUZEAU dont le gérant est Yoann TOUZEAU qui installe un étal 1 fois par semaine sur "la Place du Foirail", le mardi matin en remplacement de Madame MICHEL M. Françoise et dont l'activité a débuté sur notre commune le 01 avril 2019.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces informations et après délibération ACCORDE un Droit de Place à la Maison PEZAUD - SARL Jeanine TOUZEAU - poissonniers à Angoulème 16000, le mardi matin à Javerlhac. Le montant du Droit de Place est fixé à la somme de 250,00 € par an soit 125,00 € par semestre et ce par 12 voix Pour; 0 Contre; 0 Abstention.

7. Classe de découverte GS - GP lle d'Oléron en mai

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'école primaire de Javerlhac, section GS-CP soit 16 élèves, organise un séjour à l'Ile d'Oléron du 07 au 10 mai 2019. Une participation est demandée aux familles, l'association et la mairie participent également. Pour le dernier voyage de l'école la mairie avait participé à hauteur de 10,00 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ;

- de verser à l'association Farandole une subvention de 160,00 € soit 10,00 € par élève,
- charge Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement.

8. Coupe de résineux par CBB à Brive

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société CBB - 17 Avenue Maillard - CS 40160 - 19104 Brive Cedex, a coupé des résineux appartenant à la commune et a récupéré les grumes. Aussi la Société CBB propose de verser à la commune la somme 155,22 €.

Le conseil municipal après délibération DECIDE par 12 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention - d' ACCEPTER cette somme de 155,22 € suite à la coupe et récupération des grumes de résineux.

> Transport scolaire : école de Javerlhac

Un mail reçu le 27 mars du Conseil Départemental :

- il demande aux maires de bien vouloir compléter un tableau en indiquant le montant de la modulation, le Conseil Municipal devrait délibérer en ce sens assez rapidement. En fait il s'agit de déterminer en fonction de 5 tarifs (T1 . T2 . T3 . T4 . T5) allant de 30 €-T1 / 50 €-T2 / 80 €-T3 / 115 €-T4 / à 150 €-T5, imposés par la Région Aquitaine, la part de la commune et celle restant à la charge des familles, cette part sera déterminée en fonction de leurs avis d'imposition et pourra donc être différente. Actuellement c'est la commune qui assume la totalité des frais relatifs au transport scolaire, aucune participation n'est demandée aux familles.

Des conseillers maintiennent que suite à deux réunions avec le Département et le SMIRS de Nontron les petites communes ne seraient pas impactées par cette mesure.

Monsieur le Maire et J. SOURDET campent sur leur position qui est de prendre une décision par délibération suite à un entretien téléphonique entre les services départementaux et la secrétaire où il lui a été expliqué en détail comment procéder suivant les explications décrites ci-dessus.

A voir à la prochaine réunion du conseil municipal.

Projet citoyen : les adolescents de la CCPN repeignent les salles de sport

Ce projet commence le lundi 15 de ce mois jusqu'au 20 et nous coûtera 15,24 € / jour et par adolescent. Les jeunes lycéens qui travaillent à ce projet citoyen, 3h/jour, vont repeindre une partie de la façade du bâtiment Judo - Gym et seront encadrés par un éducateur. Ils prendront leur repas au Bar du Centre pour un coût de 10 € par jour et par personne.

Le Maire avait sollicité les parents des jeunes judokas ainsi que les membres de l'association AMIGYM afin de participer à ce projet bénévolement, mais aucune réponse de leur part.

Questions diverses

■ Le Maire :

- Il annonce le Bric à Brac du samedi 13 avril à la salle de la culture organisé par l'association North Dordogne Fund Raising Group au profit du CHU de Girac (recherche pour le cancer) et insiste sur la noblesse de cet acte de générosité.
- Elections Européennes prévues le dimanche 26 mai.
- L'installation du surpresseur de La Chapelle Saint Robert est pratiquement finie.
- L'entreprise GERAUD a été sollicité à nouveau suite au nivelage de la place de l'église de La Chapelle Saint Robert afin d'y opérer des améliorations
- La commune a été sollicitée financièrement par la Proviseure de la Cité Scolaire de Nontron pour une participation à des voyages programmés à : "La Rochelle" "Paris" "Normandie-Angleterre" concernant 12 élèves de 4.1 EGPA ; 4^{ème}2 et 3^{ème}2 3^{ème}3 3^{ème}4 ; le maire regrette une fois encore une réponse négative.
- Le Député invite l'ensemble du conseil municipal le vendredi 17 mai à déjeuner à Javerlhac. Il faudra organiser cette journée avec lui.
- Il a eu une réunion avec les services du Département dernièrement, ils vont voter et débloquer 600 000 € pour le pont de Javerlhac sur la RD 93 :
- → Etude prévue en 2019
- → Travaux prévus en 2020.

Les 02 et 03 mai ils doivent enlever la plaque en ferraille qui se déplace et vont cimenter en attendant.

- Par ailleurs une réfection de la RD 93 de Mareuil est programmée jusqu'à la Croix de la Victoire.
- Dates des prochains conseils municipaux :
- Lundi 20 mai
- Lundi 17 juin.

Le Président du Football Club de Javerlhac sera invité le 20 mai pour présenter un projet de transformation du terrain de tennis en aire de jeux avec gazon synthétique, le coût est estimé à 60 000 €. Des subventions sont prévues principalement de la Fédération Française de Foot qui devrait verser la moitié de l'estimation. Monsieur BOURDEAU, conseiller départemental, serait d'accord pour une subvention entre 20 000 € et 25 000 € à condition que ce projet soit porté par la commune de Javerlhac et il le présenterait à l'Avenant 2 entre novembre et décembre dans le cadre des contrats d'objectifs départementaux.

• Un petit rappel (réunion du 22 mars) pour les terrains de Madame GIRARDIE, propriétaire à La Renardière, La Richardière, qui souhaite les vendre. Le terrain jouxtant le lotissement de Guétières pourrait nous intéresser afin d'envisager l'implantation d'un second lotissement, cependant il y a une moyenne tension (3 fils) qui le traverse et qui pourrait poser problème, le maire conseille à chacun d'aller voir sur place.

Michel RAT demande s'il ne serait pas possible de la faire passer en souterrain, il faudrait contacter le SDE24.

Actuellement la propriétaire met en vente l'ensemble de ses terrains pour la somme de 15 000 €, c'est trop cher pour nous dit le Maire.

- Monsieur le maire rappelle la lettre ouverte des *Hébergeurs du PNR* adressée au Président du Parc suite aux projets d'implantation de fermes éoliennes à l'intérieur du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin que Madame Sigrun STRUNK a transmis au maire. Il donne lecture de la réponse faite par la Société ABO WIND dont la conclusion est que ce projet de création du parc éolien de la Queue d'Ane en Périgord Vert «est d'un Intérêt économique vital pour le Périgord ».
- Chantal DUPOUX fait remarquer que le Pont sur le Bandiat (RD 93) bouge lorsque l'on passe dessus.

 Par ailleurs les branchages résultant des résineux qui ont été coupés sont restés au sol et elle se demande comment l'agent va pouvoir effectuer le fauchage cette année avec les risques de voir proliférer les serpents.

 Daniel ALLAIN se propose d'y aller voir et de régler ce souci.
- Marie-Noëlle BOURBON fait remarquer que la haie de l'ancienne maison de garde-barrière au croisement de la RD 93 et l'Avenue de la Garenne gène la visibilité.

Il n'y avait pas beaucoup de parents d'élèves ni d'élus à la manifestation du vendredi 29 mars à l'école afin de protester contre la fermeture d'un poste d'enseignant.

- Le Maire annonce que la messe des Rameaux aura lieu en l'église de La Chapelle Saint Robert dimanche à 9h30.
- Daniel ALLAIN annonce une réunion du SDE24 pour l'électrification de La Cour le 23 avril à 10h à la mairie.
- Michel RAT informe qu'il ne pourra plus tenir sa permanence à la déchetterie les samedis matins, il l'assure seul depuis le mois d'août dernier.
- Daniel ALLAIN convoquera la commission "travaux publics, bâtiments, voiries" afin de faire le point sur l'état des routes communales.
- La course cycliste du dimanche 07 avril à Javerlhac a rassemblé 196 coureurs. Il y a eu 2 accidents à l'arrivée et la présence du nouveau docteur et des pompiers a été fort appréciée.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 46mn. Fait le 23 Avril 2019

Maire,

Le Secrétaire,

